

## La date du « De natura » de Pélage

### Les premières étapes de la controverse sur la nature de la grâce

On sait l'importance que revêt le *De natura et gratia* d'Augustin dans le déroulement de la controverse pélagienne. Augustin a mainte fois<sup>1</sup> raconté qu'il s'était cru à la fois obligé d'intervenir contre Pélage une fois qu'on lui eût remis un ouvrage — le *De natura*<sup>2</sup> — émanant, de façon certaine, de Pélage lui-même, et tenu de ne pas prononcer le nom de son adversaire, par respect pour la réputation de l'ascète, avec l'espoir que celui-ci, apercevant son erreur, reviendrait à une meilleure compréhension de la nature et du rôle de la grâce<sup>3</sup>. Le début du *De natura et gratia*, quant à lui, se contente d'indiquer le nom des deux hommes qui

---

1. Dans l'ordre chronologique : *Ep.* 179, 2 et 10 à Jean de Jérusalem ; *Ep.* 19\*, 3 à Jérôme ; *Ep.* 177, 6 à Innocent ; *De gestis Pelagii*, 23, 47 ; *Ep.* 186, 1 à Paulin de Nole ; et dans les *Retractationes* 2, 33. Dans l'*Ep.* 169, 13 à Evodius, où il retrace son activité du début 415, Augustin évoque son « grandis quidam liber aduersus Pelagii haeresim », mais ne nomme pas les *fratres* qui l'ont amené (*cogere*) à l'écrire. Cette lettre n'évoque pas la rédaction du *De perfectione iustitiae hominis*, ce qui confirme l'indication de l'*Indiculus de Possidius*, où ce traité figure après le *De natura et gratia*. G. de Plinval a donc tort (*BA* 21, p. 120 — cf., de même, J. Ferguson, *infra*, n. 9) de le situer avant. Mais la raison pour laquelle Caelestius y est nommé me semble venir du fait que celui-ci a été condamné en bonne et due forme à Carthage à la fin 411. Il n'y a donc pas de ménagement à prendre avec lui.

2. L'ouvrage de Pélage portait-il explicitement ce titre ? On ne peut l'affirmer de façon certaine. Mais un tel titre, qui évoque les traités *Sur la Nature* (— i.e. sur l'*Univers* —), bien qu'il s'agisse ici de l'homme comme créature de Dieu, n'est pas indigne de celui qui écrira un *Pro libero arbitrio*, à l'allure non moins philosophique.

3. Les textes les plus explicites se trouvent dans le *De gestis Pelagii*, 23, 47 (Éd. F. URBA et C. ZYCHA, *CSEL* 42, p. 101 = *BA* 21, p. 534) : « ... nec sic tamen operi meo, quo eundem librum refelli, Pelagii nomen inserui, facilius me existimans profuturum, si seruata amicitia adhuc eius uerecundiae parcerem, cuius litteris iam parcere non deberem », et dans l'*Ep.* 19\*, 3 (*BA* 46 B, p. 290).

ont « envoyé le livre » à Augustin : « ses très chers fils Timase et Jacques »<sup>4</sup>. Nous aurons à connaître, non tant de leur personne que de leur itinéraire, matériel et spirituel, qui tiendra une certaine place dans la suite de la controverse<sup>5</sup>, mais aussi de notre recherche sur la date de rédaction de l'ouvrage qu'ils firent parvenir à l'évêque d'Hippone.

Il convient toutefois de fixer d'abord la date de la réponse même d'Augustin. C'est en effet à partir de cette date fermement établie que l'on pourra remonter en arrière, au temps où Timase et Jacques ont eux-même remis, reçu, connu le livre de Pélage, et peut-être jusqu'à la date de composition du traité même. Or, lorsqu'on regarde la date assignée à la réponse d'Augustin par différentes études modernes, on ne peut pas ne pas déjà remarquer un certain flottement. Certes, on ne peut descendre au-delà de 415, parce que le Synode de Diopolis, à la fin de cette année, est une date-butoir ; mais, de la fin 414 à plus ou moins avant à l'intérieur de 415, on trouve de multiples variations, lorsque ces dates sont justifiées par une argumentation. Beaucoup plus important cependant, la « physionomie » de la controverse pélagienne, selon qu'on date la rédaction du *De natura lui-même* de 414, de 413, de 412, de 411, ou des années antérieures à 410, prend des aspects différents, et on peut suivre de plus ou moins près le développement de la pensée de Pélage sur un laps de temps plus ou moins long, au fil de discussions dont nous savons qu'elles ont commencé dès 406-407.

\* \* \*

En ce qui concerne le *De natura et gratia*, comme je l'ai écrit il y a plus de vingt ans<sup>6</sup>, les indications essentielles sont fournies par Orose, au moment de l'assemblée de Jérusalem, à la fin de juillet 415. Le prêtre espagnol, faisant l'historique des démêlés de Pélage et de Caelestius avec l'épiscopat africain<sup>7</sup>, déclare explicitement aux prêtres et évêque(s) qui l'écoutent que « le bienheureux Augustin est en train de répondre au livre de Pélage que les disciples de ce dernier ont remis [à Augustin] en lui demandant d'y répondre »<sup>8</sup>. Confirmation est donnée de

4. *De natura et gratia*, 1, 1 (Éd. F. URBA et C. ZYCHA, *CSEL* 60, p. 233, l. 1-3 = *BA* 21, p. 244) : « Librum quem misistis, carissimi filii Timasi et Iacobe, (...) cursim quidem, sed non mediocri intentione perlegi... ».

5. Sur l'identification de Timasius, v. *infra*, n. 60.

6. *Saint Augustin et le Commentaire sur Jonas de saint Jérôme* in *RÉAug.* 12, 1966, pp. 19-20 et la n. 51. En réalité, si je précisais alors des travaux récents, je ne connaissais pas des ouvrages qui avaient depuis longtemps fait l'observation (par ex. M. Dods, dans son introduction à la traduction du *De natura et gratia* d'Augustin, *The Anti-Pelagian Works of Saint Augustine*, t. 1, Oxford, 1882, p. 233). Ce qui n'empêche que bien des « variations » ont encore eu lieu tout au long de ce XX<sup>e</sup> siècle.

7. OROSE, *Liber apologeticus*, 3, 3-4 (Éd. ZANGEMEISTER, *CSEL* 5, pp. 606-607).

8. *Ibid.*, 3, 5 (p. 607, l. 6-8) : « ... contra librum uero Pelagi beatum Augustinum, discipulis ipsius Pelagi prodentibus ac petentibus, plenissime respondere... ».

l'ordre chronologique des événements par le fait qu'Orose offre bien à son auditoire de lire la lettre qu'Augustin a envoyée récemment (*nuper*) en Sicile (= *Ep.* 157), mais qu'il ne peut proposer de la même manière la lecture ni du *De natura et gratia* ni même du *De natura* de Pélage<sup>9</sup>. Il n'est donc pas difficile de conclure que le *De natura et gratia* n'était pas terminé au moment où Orose a quitté Hippone au printemps de 415. Le pèlerin de Terre Sainte est arrivé auprès de Jérôme avec plusieurs questions adressées à Jérôme<sup>10</sup>, nos lettres 166 et 167 de la correspondance d'Augustin, (131 et 132 de la correspondance de Jérôme), les deux livres du *De peccatorum meritis et remissione*, adressés au comte Marcellin (avec, sans doute, la lettre privée qui en formera bientôt le troisième livre), ainsi que la *Lettre* 157 à Hilaire de Syracuse, qu'il présentera à la réunion de Jérusalem<sup>11</sup>. Jérôme, qui évoque et utilise certains de ces écrits dans le troisième livre de son *Dialogue entre Atticus et Critobulus*<sup>12</sup>, déclare explicitement qu'à sa connaissance — par Orose, à n'en pas douter —, Augustin est « en train de forger contre Pélage des livres qui ne sont pas encore parvenus entre ses mains »<sup>13</sup>. Ce disant, il confirme le témoignage d'Orose, mais nous montre aussi que, pas plus qu'Orose, il ne sait qu'Augustin évitera, en réalité, de nommer Pélage. L'élaboration était donc loin d'être terminée au moment du départ d'Orose.

Compte-tenu de l'urgence qui apparut à Augustin, mais aussi de l'ignorance où nous nous trouvons du moment précis où Orose a quitté Augustin, de l'endroit où il s'est embarqué — Hippone ou Carthage ? —, de la longueur de son voyage — est-ce à l'aller ou au retour qu'il s'est arrêté à Alexandrie<sup>14</sup> ? —, une datation entre janvier et avril 415, avec la possibilité de remonter jusqu'en décembre 414 comme de descendre jusqu'en mai 415, apparaît vraisemblable. Augustin n'avait certes pas besoin de trois mois pour écrire son traité ; mais il faut aussi laisser du temps à ses autres tâches<sup>15</sup>, comme aussi à la réflexion nécessaire avant d'entre-

9. *Ibid.*, 3, 5 (p. 607, l. 8-11). On ne saurait donc, comme J. FERGUSON (*Pelagius*, Cambridge, 1956, p. 83), y voir le *De perfectione iustitiae hominis*, qui ne sera écrit qu'ensuite (v. n. 1). A. ZUMKELLER, dans son Introduction de l'*Aurelius Augustinus. Schriften gegen die Pelagianer*, I, 1971 (= ALGI), p. 47, n. 143) a déjà relevé cette erreur de Ferguson. On ne peut pas dire non plus avec Fl. NUVOLONE (*Dict. Spir.*, XIII, 1986, c. 2896) que le *De natura* a été apporté en Palestine par Orose.

10. AUGUSTIN, *Ep.* 169, 13 (Éd. GOLDBACHER, CSEL 44, pp. 620-621).

11. Voir mon *Saint Augustin*, p. 19.

12. JÉRÔME, *Dialogue contre les Pélagiens*, 3, 19 (PL 23 (1845), c. 588-9). Voir mon *Saint Augustin* (*supra*, n. 6), p. 17, n. 36.

13. JÉRÔME, *Ibid.* (c. 589) : « Alios quoque specialiter tuo nomini cudere dicunt, qui necdum in nostras uenere manus... ».

14. OROSE (*Historiae*, 6, 15, 32) atteste s'être arrêté à Alexandrie ; mais on ne sait si c'est à l'aller ou au retour. Voir mon annotation de l'*Ep.* 19\* (BA 46B, p. 508).

15. Augustin a alors écrit les lettres-traités 166 et 167 pour les confier à Orose, et il est aussi occupé par la rédaction des livres 4-5 de la *Cité de Dieu* (v. *Ep.* 169, 13). Une des difficultés — qui a influencé les études modernes — provient du fait que les *Retractationes*, II, 68 placent le *De natura et gratia* avant la *Cité de Dieu*, y compris ses trois premiers livres.

prendre la réfutation de ce qu'il pensait une erreur grave : nous aurons l'occasion de voir qu'il s'entoure de beaucoup de précautions.

La différence d'un ou deux mois importe peu, de toute façon, à notre enquête, puisqu'Augustin nous invite à prolonger le laps de temps entre la rédaction du *De natura* et sa remise à l'évêque d'Hippone. En 416, lorsqu'il passe au crible les *Actes du Concile de Diospolis* qui avait relaxé Pélage dans la deuxième moitié de décembre 415, il livre quelques renseignements sur le temps qui s'est écoulé depuis le moment où Jacques et Timase ont reçu le livre de Pélage. Non seulement il laisse entendre que du temps a passé entre la rédaction du *De natura* et le Synode de Diospolis<sup>16</sup>, mais il transcrit la lettre de remerciement de Timase et Jacques. Ceux-ci déclarent avoir été détachés « autrefois » (*olim*) des erreurs de Pélage par l'enseignement d'Augustin<sup>17</sup>. On pourrait se demander s'ils n'ont donc eu connaissance du livre de Pélage que depuis leur retour à la vérité. La lettre d'Augustin à Innocent laisse plutôt entendre qu'ils détenaient déjà ce livre au moment de leur conversion et qu'ils n'ont remis qu'alors ce qui leur paraissait sans doute contenir un exposé de la pensée de Pélage<sup>18</sup>, dont ils s'étaient fait jusque là les défenseurs, comme nous le verrons<sup>19</sup>.

\*  
\* \*

Il faut donc, concernant la date du *De natura* lui-même, reprendre l'argumentation des uns et des autres et la passer au crible. Nous verrons ensuite que la solution ne surgit pas tant de la réfutation des propositions concernant 414 ou 413, ou des impossibilités dans lesquelles se jettent certaines hypothèses — entre autres sur un séjour de Jacques et Timase en Palestine —, que de l'examen même des textes d'Augustin et de Pélage lui-même.

Outre les auteurs qui avouent leur gêne<sup>20</sup> ou restent dans un flou qui ne leur est pas habituel<sup>21</sup>, on peut dire que les datations proposées jusqu'ici pour ce *De natura*

16. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 23, 47 (CSEL 42, p. 101, l. 22-24 = BA 21, p. 536) : « ... quis eorum qui eum (Pelagium) ista (= dogmata falsa) non solum aliquando tenuisse uerum etiam docuisse nouerunt, non immerito suspicetur similate anathematizasse (= in *Diospolitana synodo*) qui haec tenent... »

17. Ap. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 24, 48 (CSEL 42, p. 102, l. 23 - p. 103, l. 1 = BA 21, p. 538) : « ... nos uero etsi *olim*, spiritu caritatis qui in te est docti, subiectionem eius abiecerimus erroris, in hoc etiam nunc gratias agimus, quod haec quae ante credidimus nunc aliis aperire didicimus uiam facilitatis... »

18. AUGUSTIN, *Ep.* 177, 6 (CSEL 44, p. 675, l. 8-11) : « ... qui cum eodem errore (*Pelagi*) tandem aliquando per qualemcumque operam nostram Domino inspirante caruissent, protulerunt eundem librum Pelagii esse dicentes et, ut responderetur, impendio rogauerunt ».

19. V. *infra*, p. 268 et n. 87.

20. Par ex., A. DE VEER, in BA 22, p. 688.

21. G. DE PLINVAL (*Pélage*, Lausanne, 1943, p. 234 sq.) s'abstient de toute datation. En

se rangent dans deux groupes principaux. L'un, peu nombreux, indique la date de 410-411 et place la composition du traité en Sicile ; l'autre, plus nombreux, au point de former l'*opinio communis*, situe la composition en 413 ou 414, au moment où Pélage se trouve en Palestine. Nous verrons que ce second groupe n'est pas tout à fait homogène quant aux raisons invoquées pour expliquer l'intervention de Pélage. Cependant, pour ces deux groupes, on peut dire que leur origine remonte au XVII<sup>e</sup> siècle, où, la même année, J. Garnier et H. de Noris publient leurs principales recherches sur la controverse pélagienne et son déroulement.

J. Garnier est, à vrai dire, très bref sur la date du *De natura* et n'apporte pas vraiment de preuve de sa conjecture : « Crediderim eo loci (= en Sicile) scriptum fuisse librum *de natura...* »<sup>22</sup>. Pour Garnier, Pélage et Caelestius séjournent en Sicile « biennum (...) an etiam triennium »<sup>23</sup>, avant d'arriver à Hippone au printemps de 411. Nous pouvons dire que, pour lui<sup>24</sup>, la composition du *De natura* se situe entre 408 ou 409 et 411. Prennent sa suite à époque moderne E. Amann et R. Heddé<sup>25</sup>, G. de Plinval sans doute, dans son édition du *De natura et gratia*, pour qui les « thèses fondamentales du *De natura* étaient tombées à Carthage dans le domaine des discussions courantes dès le début de 412»<sup>26</sup>.

Avant d'arriver au second groupe, je citerai l'opinion d'A. Zumkeller qui place l'œuvre entre 412 et 414, en estimant qu'elle ne peut être antérieure à la première date, parce que la polémique qu'elle suppose est déjà très vivante<sup>27</sup>, et en rejetant cependant l'opinion d'H. Ulrich, qui voyait précisément dans le *De natura* une réponse de Pélage aux premières réactions d'Augustin dans son *De peccatorum meritis et remissione*<sup>28</sup>. Nous aurons l'occasion de voir que cette « fourchette » a été adoptée par d'autres études modernes qui, contrairement à A. Zumkeller, se réfèrent au chef de file de notre second groupe<sup>29</sup>, mais aussi d'expliquer autrement

1966, il est un peu plus précis (*V. infra*, et n. 26), tout en commençant par noter : « il est difficile de savoir à quelle date exactement remonte la rédaction du traité de Pélage (*BA* 21, p. 224). On notera une discréption analogue chez J. FERGUSON (*Pelagius*, Cambridge, 1956, pp. 66-67 ; 70-71) comme chez G. BONNER (*Augustine of Hippo*, London<sup>2</sup>, 1986, pp. 325 sq.) ; mais, à les lire, il me semble que l'un comme l'autre font du *De natura* un ouvrage tardif – avec le *terminus ante quem* de 415. De même pour P. BROWN (*Augustin d'Hippone* (tr.f.), Paris, 1971), p. 408 sq.

22. J. GARNIER, *Marii Mercatoris (...) opera (...)*, Paris, 1673, *Dissertatio I de primis auctoribus... haeresis pelagianae*. Je cite la réimpression plus accessible de *PL* 48, c. 273 A.

23. *Ibid.*, c. 272 D-E.

24. *Ibid.*, c. 273 B - Cf. c. 599.

25. Art. « *Pélagianisme* » du *DTC* 12 (1933), c. 680 (§ 2, b : « composé en Sicile »).

26. *BA* 21, p. 224 en bas.

27. A. ZUMKELLER, *ALG* I, pp. 45-46.

28. *Ibid.*, p. 46, n. 1. Voir *infra*, p. 265.

29. Voir *infra*, p. 265 et n. 59 sq.

que par les discussions de 412-413 la présence de la polémique dans le *De natura*<sup>30</sup>.

H. de Noris croit donc pouvoir apporter la preuve d'une datation tardive du *De natura*. D'après lui, « en 414 », Pélage, qui avait fait venir auprès de lui en Palestine Timase et Jacques, leur a fait connaître, ainsi qu'à quelques autres disciples, les « *secretiora haeresis mysteria* »<sup>31</sup>. Ayant constaté que la *Lettre à Ctésiphon* de Jérôme l'attaquait violemment, il aurait décidé d'y répondre, sans publier l'ouvrage. Celui-ci ne serait autre que le *De natura*<sup>32</sup>. L'indice de la postériorité de ce traité par rapport à la *Lettre* de Jérôme, de Noris croit le trouver en divers rapprochements entre les deux écrits : ainsi, le reproche, fait d'entrée par Jérôme, de s'égaler à Dieu (*Ep.* 133, 1) et le passage du *De natura* où, selon Augustin, Pélage déclare qu'on l'accuse précisément d'« affirmer que l'homme est mis à égal avec Dieu si on soutient qu'il est sans péché »<sup>33</sup> ; ainsi des listes des justes de l'Ancien et du Nouveau Testament, que l'on retrouve de part et d'autre<sup>34</sup> ; ainsi des textes de *Gal.* 5, 17 (« *Caro desiderat contra spiritum* ») ou de *Rom.* 7, 16 (« *Non enim quod uolo illud operor* »), que Jérôme utilise<sup>35</sup>, et que Pélage reprend dans son *De natura*<sup>36</sup>.

Cette argumentation a convaincu les Mauristes<sup>37</sup>, à moins qu'ils ne se soient contentés, ici comme souvent, de suivre l'opinion de Le Nain de Tillemont : « Le cardinal Noris croit que Pélage l'avait composé pour répondre à la lettre que saint Jérôme avait écrite contre lui à Ctésiphon [apparemment en 414 ou plus tôt]<sup>38</sup> ». Ni les Mauristes, ni Tillemont cependant ne s'attardent, pour eux-mêmes, à la présence et au rôle de Timase et Jacques auprès de Pélage, et il faudra attendre le xx<sup>e</sup> siècle pour voir un savant s'intéresser à nouveau à eux, en essayant de préciser leur intervention<sup>39</sup>. En revanche, l'opinion de Noris est explicitement

30. Voir *infra*, pp. 272-275.

31. H. DE NORIS, *Historia pelagiana et dissertatio de Synodo V oecumenica (...)*, Padoue, 1673 ; je cite l'Éd. de Louvain, 1702, I, 6, p. 26.

32. *Ibid.*, « Cum uero se a Hieronymo data ad Ctesiphontem epistola acerrime impugnari animaduerteret, nec tamen quidquam edere uellet, ne ex scriptis haereseos conuictus damnaretur, id denique consilii coepit, respondere quidem Hieronymo, non tamen uolumen publicare... ».

33. *De natura et gratia*, 33 (sic), 37 (et non 34 comme l'indique Noris).

34. *De natura et gratia*, 36. (En réalité, dans l'*Ep.* 133, 13 — que ne cite pas explicitement Noris —, Jérôme renvoie, pour ce sujet, à un ouvrage *futur...*).

35. JÉRÔME, *Ep.* 133, 9. Ce passage sera précisément contesté dans le *Pro libero arbitrio* (fr. Souter 1) qui le cite...

36. Ap. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 53, 61 (et non 52).

37. S.A. Augustini Hipponeensis episcopi operum..., Paris, 1700, t. X, § VIII : « Hoc opere (= *De natura*) Pelagium epistolae Hieronymi ad Ctesiphontem respondere conatum esse, arbitratur clarissimus scriptor Pelagianae historiae (= Noris) ».

38. S. LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires...*, Paris, 1702 (posthume), t. XIII, p. 654 *in fine*.

39. Voir *infra*, p. 265.

reprise par Klasen, qui rejette la datation de Garnier<sup>40</sup>, connue de Walch, qui renvoie aux Mauristes et à Noris<sup>41</sup>. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, c'est cette date de 414 qui est indiquée par Loofs<sup>42</sup> et qui, après lui, sera adoptée par Baur<sup>43</sup>, Batiffol<sup>44</sup>, Dinkler<sup>45</sup>, Altaner<sup>46</sup> – sans prétendre à l'exhaustivité et sans affirmer non plus que d'autres raisons n'aient pu s'ajouter à celles de Noris<sup>47</sup>. Chez tous ceux-ci, en tout cas, pas la moindre trace de l'examen même de son argumentation et en particulier de la *Lettre à Ctésiphon* qui lui sert de repère.

C'est par celle-ci qu'il faut pourtant commencer. On ne s'étonnera pas, qu'à suivre nos auteurs, Pélage ait cru nécessaire de répondre *deux* fois à la *Lettre à Ctésiphon*, puisque les fragments du *Pro libero arbitrio* qui citent des passages de cette lettre n'étaient pas connus à leur époque<sup>48</sup>, mais aussi parce que rien n'empêche un auteur de s'en prendre plusieurs fois au même ouvrage. On s'étonnera plutôt du faible nombre des rapprochements entre une lettre, toute pleine d'accusations et d'insinuations<sup>49</sup>, et un traité qui, pour autant qu'on le connaît par les citations d'Augustin, ne répond que bien faiblement à tous ces griefs. On retournerait plus facilement l'argumentation en disant que Jérôme connaît le *De natura*, et en tout cas sa thèse essentielle que « l'homme peut être sans péché s'il le veut »<sup>50</sup>. On croirait même volontiers que le *De natura* est déjà dépassé, puisque les Pélagiens ou Pélage croient bon maintenant d'ajouter « non sans la grâce de Dieu »<sup>51</sup>. Et je ne parle pas des difficultés chronologiques où l'on

40. F. KLASEN, *Die innere Entwicklung des Pelagianismus. Beitrag zur Dogmengeschichte*, Freiburg i. Br. 1882, pp. 46-47.

41. W. FR. WALCH, *Entwurf einer vollständigen Historie der Ketzereien, Spaltungen und Religionsstreitigkeiten...*, IV, 2, Leipzig, 1768, p. 556-557.

42. FR. LOOFS, art. *Pelagius und der Pelagianische Streit* in *REPrThK* 15, 1904, p. 762-763 : « en même temps que la *Lettre à Démétriaide* » (414).

43. CH. BAUR, *L'entrée littéraire de saint Jean Chrysostome dans le monde latin* in *RHE* 8, 1907, p. 252 et n. 2.

44. P. BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin*, Paris<sup>4</sup>, 1929, p. 372 : « au cours de 414 ». Pour A. GUZZO (*Agostino contro Pelagio*, Torino<sup>2</sup>, 1934, p. 104), Timase et Jacques écrivent de Sicile en 415.

45. E. DINKLER, art. *Pelagius*, *REPW* 19, 1937, c. 231-232 : 414, en Palestine.

46. B. ALTANER, *Beiträge zur Geschichte der Altlateinischen Übersetzungen von Väterschriften* in *HJ* 61, 1941, pp. 212-226 et surtout p. 213 = *Kleine Patristische Schriften* (TU 83), Berlin, 1967, pp. 416-436 et surtout p. 417 : 413-414, en Orient.

47. Voir *infra*, p. 265.

48. Les fragments Souter 3, 2 et 1 (*PLS* I, c. 1539-1543) du *Pro libero arbitrio* de 416 répliquent respectivement à l'*Ep.* 133, 2, 6 et 9 (voir *supra*, n. 35) ; mais aussi au *Dialogue* de Jérôme. Personne ne doute que cet ouvrage de Pélage est postérieur à 415.

49. Jérôme écrit précisément (*Ep.* 133, 11 ad f.) en espérant une riposte. Mais il verra celle-ci dans le *Pro libero arbitrio* de Pélage/Annianus, d'après l'*Ep.* 143, 2.

50. JÉRÔME, *Ep.* 133, 2. Cette thèse se trouve déjà, il est vrai, dans le *Liber testimoniorum* de Pélage.

51. *Ep.* 133, 5 - Cf. *Ep.* 133, 8.

serait entraîné si la *Lettre à Clésiphon* n'était que de l'été ou de l'automne 414. Elle reflète, en tout cas, une connaissance bien plus large des positions pélagiennes que celles que défend le *De natura* connu.

Je ne crois donc aucunement que le *De natura* — confidentiel d'après Noris — puisse être cet ouvrage dont Jérôme se sent menacé<sup>52</sup> et j'ai trop d'estime pour la « diplomatie » de Pélage pour penser qu'il ait pu, par exemple, se servir sans précaution des *Sentences de Sextus*<sup>53</sup>, après les violentes attaques lancées par Jérôme, dans le début précisément de sa *Lettre à Clésiphon*, contre le « livre de Sextus le Pythagoricien, un homme ignorant du Christ et païen (...), dans lequel on trouve, selon la doctrine pythagoricienne qui égale l'homme à Dieu et affirme qu'il est une émanation de sa substance, beaucoup de développements sur la perfection...<sup>54</sup> ». Certes, c'est ici Rufin qui est accusé d'avoir répandu ce faux ; mais c'est Pélage qui nomme Xystus, qui l'utilise — ou plutôt l'a utilisé — dans son *De natura* ; et ce sans aucune restriction, puisqu'il a transformé en affirmation le simple « on dit » de Rufin<sup>55</sup>, au point de gêner Augustin : ignorant encore l'inauthenticité du recueil, l'évêque d'Hippone se donnera beaucoup de peine, au début de 415, pour exempter d'erreur « l'évêque de Rome et Martyr », que Pélage invoquait comme une autorité<sup>56</sup>. Si Pélage se montrait sensible, selon Noris<sup>57</sup>, à l'accusation « d'égalier l'homme à Dieu » lancée dès la première page de l'*Ep. 133*, comment se fait-il qu'il était au même moment si imprudent en s'appuyant sur un témoignage vivement contesté dans les pages suivantes de Jérôme ? En revanche, l'attitude de Pélage ne se comprend-elle pas beaucoup mieux s'il écrit à Rome, à un moment où personne ne met en doute l'origine du livre traduit par Rufin ? Ce disant, je n'affirme pas que Jérôme ait même perçu l'emploi de Sextus sur lequel je reviendrai plus loin<sup>58</sup>. Je me contente de suggérer, même si une démonstration négative est difficile, et jamais totalement convaincante, que l'argumentation de Noris n'a pas la force qu'on lui prête en l'adoptant sans plus de discussion.

N'en est-il pas de même de la première partie de son affirmation, concernant la présence de Timase et Jacques auprès de Pélage en cette même année 414 ? C'est le moment de répondre à cette question, en examinant la version améliorée qu'en a donnée O. Wermelinger. Dans son étude méticuleuse du déroulement de

52. *Ep. 133, 11.*

53. Appelées à témoigner, à côté de Lactance, Hilaire, Ambroise, Jérôme et Augustin, de l'orthodoxie de la foi de Pélage, comme nous le verrons plus loin.

54. JÉRÔME, *Ep. 133, 3* (CSEL 56, p. 246, l. 22, p. 247, l. 2 = CUF 8, p. 53, l. 27 - p. 54, l. 5).

55. RUFIN, *Praefatio in Sexti Sententias* (Ed. H. CHADWICK, Cambridge, 1959, p. 9 = CCL 20, p. 259) : « ... Sextum in Latinum uerti, quem Sextum ipsum esse tradunt qui apud uos, id est in urbe Roma, Xystus uocatur, episcopi et martyris gloria decoratus ».

56. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 64, 77 (CSEL 60, p. 291-292 = BA 21, pp. 394-396. Sur son information postérieure, voir *Retractationes*, 2, 42.

57. *Supra*, p. 262 : NORIS (n. 31), p. 26.

58. Voir, *infra*, p. 276.

la controverse pélagienne, ce dernier s'est intéressé à la personne et au rôle des deux jeunes gens<sup>59</sup>. Il rappelle, à juste titre, qu'un Timasius vivait dans l'entourage de Pinien en 411, et il n'hésite pas à l'identifier avec l'un des deux élèves de Pélage<sup>60</sup>. Selon lui, cependant, nos jeunes gens auraient ensuite suivi Pélage, puisqu'ils auraient « vraisemblablement » vécu avec lui à Jérusalem<sup>61</sup>, entre 412 et 414 – ce qui, jusqu'ici, semble bien semblable à la présentation de Noris<sup>62</sup>. Mais il ajoute que les deux disciples auraient ainsi pu renseigner leur maître sur les événements d'Afrique depuis son départ, et sur les premiers écrits d'Augustin contre son enseignement<sup>63</sup>. Le *De natura*, écrit en 414<sup>64</sup>, serait cependant d'abord dirigé contre Jérôme et son entourage<sup>65</sup>, plutôt que contre Augustin comme le pensait H. Ulbrich<sup>66</sup>.

Je ne m'arrêterai pas pour l'instant aux aspects doctrinaux concernant Jérôme<sup>67</sup> ou Augustin, ni même à la forme dialoguée du *De natura*, où O. Wermelinger voit « un sténogramme non mis au point (*unserdiges*) de discussions orales à Jérusalem »<sup>68</sup>. Suivons nos deux jeunes gens dans l'itinéraire qui leur est prêté : si je comprends bien, ils sont alors revenus en Afrique – ou ont quitté la Palestine, pour une destination inconnue – d'où ils ont envoyé l'ouvrage à Augustin à Hippone. Mais le procédé ne change guère si l'ouvrage a été envoyé de Palestine même, *ou de n'importe où* : c'est une *trahison*. C'est le mot qui est prononcé<sup>69</sup>.

59. O. WERMELINGER, *Rom und Pelagius*, Stuttgart, 1975, pp. 39-40.

60. *Ib.*, p. 39 et n. 194, d'après AUGUSTIN, *Ep.* 126, 6 à Albine (CSEL 44, p. 12, l. 7). L'identification est déjà admise par Tillemont (XIII, p. 653 - cf. p. 511). Par scrupule, la *Prosopographie de l'Afrique Chrétienne* distingue deux Timasius. Ch PIETRI (art. cité *infra*, n. 165, p. 303 et 66 - cf. p. 295, n. 27-28) est disposé à le rattacher à la famille de Pentadia, la diaconesse de Jean Chrysostome, et de Timasius, le maître des Offices exilé sous Eutrope.

61. *Ibid.*, p. 39 fin.

62. V. *supra*, p. 262.

63. O. WERMELINGER, *Op. laud.*, p. 39 fin.

64. C'est, semble-t-il, l'opinion de F. Nuvolone dans son précieux article *Pélage du Dictionnaire de Spiritualité*, XII (1986), c. 2896 : « il a probablement rédigé son *De natura* ; en effet, toujours en 414, Timasius et Jacobus, disciples de Pélage, envoient ce libellus à Augustin... » ; c. 2899 : « avant 414 ».

65. *Ibid.*, p. 40. Pour G. BONNER (*Augustine and Modern Research on Pelagianism*, Villanova 1970, p. 44), le *De natura* répond à Jérôme. Mais aucune raison n'est donnée.

66. *Ibid.*, p. 40 et n. 198. Contre l'opinion d'H. ULRICH (*Augustins Briefe zur entscheidenden Phase des pelagianischen Streites*, in RÉAug 9, 1963, p. 56 et n. 42), selon lequel Pélage répond à des critiques du *De peccatorum meritis et remissione* d'Augustin (412). Cette position a déjà été contestée par ZUMKELLER dans son Introduction à ce traité (ALG I (1971), p. 46, n. 134), comme le relève O. Wermelinger. On verra plus loin comment Augustin pouvait, comme le dit à peu près de Plinval (*supra*, et n. 26), s'en prendre alors aux thèses du *De natura* qui étaient « en l'air ».

67. Pour Jérôme, aucun texte n'est allégué.

68. O. WERMELINGER, *Op. laud.*, p. 40.

69. *Ibid.*, p. 39.

C'est une malhonnêteté également ; car une discussion orale ne peut avoir toujours la correction ou l'équilibre d'un texte soigneusement élaboré<sup>70</sup>.

Avant de porter un jugement, il convient cependant de revenir aux faits et aux documents — assurément moins précis que nous l'aimerions — qui permettent de les établir : Augustin nous a dit et répété qu'il avait reçu le *livre* des deux jeunes gens et il a transcrit la lettre de remerciement que ceux-ci lui ont adressée à la réception du *De natura et gratia*. Dans aucun de ces textes, il n'y a la moindre allusion à leur présence en Palestine, et leur lettre me semble bien indiquer... qu'ils n'ont pas quitté l'Afrique.

A leurs remerciements à l'adresse d'Augustin<sup>71</sup>, qui les a, pour leur part, libérés autrefois (*olim*) de l'erreur, ils expriment en effet le regret que l'ouvrage (d'Augustin) ait paru « tardivement, si bien qu'il arriva que certains n'étaient plus là (*absentes fieri quosdam*) quand la lumière d'une vérité si éclatante était due à leur aveuglement... »<sup>72</sup>. Augustin a commenté lui-même ces paroles, en disant que les « certains » auxquels pensaient ses correspondants étaient « principalement Pélage lui-même » (*praecipue et ipsum cogitabant*)<sup>73</sup>. Cette lettre et son commentaire ne laissent guère de doute : si Pélage est « absent » de quelque part, c'est d'Afrique ; et même s'il n'est pas nécessaire de remonter des années en arrière pour dater la conversion de nos deux serviteurs de Dieu, on peut penser qu'elle est cependant antérieure à leur envoi du *De natura*<sup>73bis</sup>.

Pour eux, il s'agit d'un *libellus*<sup>74</sup>. On ne peut y voir une différence de nature avec le *liber* dont parle à peu près toujours Augustin. Il me semble bien peu vraisembla-

70. Timase et Jacques félicitèrent Augustin d'avoir su démasquer une pensée qui, pour se cacher, avait dû être bien pesée (ap. AUGUSTIN, *Ep.* 168 - Goldbacher, *CSEL* 44, p. 610, l. 7-12 : « sane ea diligentia uentilasse Sanctitatem tuam textum eiusdem libelli reperimus, ut ad singulos apices responsa redditu stupeamus, siue in his quae refutare, detestari ac fugere christianum deceat, siue in illis in quibus non satis inueniuitur errasse, quamuis nescio qua calliditate in ipsis quoque gratiam Dei creditit supprimendam »).

71. Augustin cite leur lettre dans le *De gestis Pelagii*, 24, 48 : c'est l'*Ep.* 168 des *Lettres* d'Augustin, utilisée à la note précédente. Ce genre de lettre de remerciement pour avoir été éclairé n'est pas sans autre attestation. Au concile de Carthage du 1.IX. 256, lecture a été donnée de la lettre de remerciement (perdue) de Jubaianus à la lettre (= 73) par laquelle Cyprien avait répondu aux objections de Jubaianus sur le baptême des hérétiques (*Sententiae episcoporum, Prologus* ; *CSEL* 3, 1, p. 435, l. 8-10 et 18-19). Dans ce cas déjà, Jubaianus transmettait des objections et des questions qui n'étaient pas toutes les siennes. Augustin connaît bien ces *Sententiae* et leur prologue. Il en a traité dans son *De baptismo*.

72. « ... Sed unum est quod nos in tanto beneficio afficit, quia tarde hoc tam praeclarum gratiae Dei munus effulgit, si quidem contigit absentes fieri quosdam, quorum caecitati ista tam perspicuae ueritatis illustratio deberetur... » (*CSEL* 44, p. 610, l. 12-16 = *BA* 21, p. 538, l. 1-5).

73. *De gestis Pelagii*, 25, 49 (*CSEL* 42, p. 103, l. 12-14 = *BA* 21, p. 538) : « ... nam et ipsum praecipue cogitabant cum dicerent hoc se affici quod tarde illum librum scripserim : ' siquidem contigit, inquiunt, absentes fieri quosdam ... (etc.) ».

73bis. Voir le texte cité n. 87.

74. Voir *supra*, n. 70.

ble qu'il s'agisse de *schedae*, analogues à celles qui ont été plusieurs fois au centre des débats entre Jérôme et Rufin<sup>75</sup>. Voie-t-on d'ailleurs Augustin préciser à nombre de ses correspondants de qui il tient ce *liber*, s'il s'agissait, à sa connaissance, de documents procurés de façon moins que licite<sup>76</sup>? Sans aller jusqu'à invoquer le témoignage de Julien d'Éclane, qui n'a émis aucun commentaire sur cet ouvrage dont il reconnaît l'authenticité en évoquant la manière dont « saint Pélage » a cité le témoignage d'Ambroise et Cyprien<sup>77</sup>, je m'en tiendrai aux lettres d'Augustin, beaucoup plus proches des faits.

Elles permettent d'écartier, me semble-t-il, non tant le témoignage même d'Orose que la façon dont O. Wermeling<sup>78</sup> l'interprète. Selon lui, en effet, lors de la « conférence » de Jérusalem à la fin de juillet 415, Orose parle des deux jeunes gens d'une manière qui suppose qu'ils « ne sont pas inconnus en Palestine », même s'il ne les nomme pas<sup>79</sup>. Il est bien entendu, comme il a été rappelé plus haut, qu'Orose se réfère au livre de Pélage qu'« Augustin est en train de discuter, à la demande des disciples de Pélage lui-même, qui le lui ont remis »<sup>80</sup>, mais il ne me paraît pas découler de tels propos que Timase et Jacques sont connus en Palestine, moins encore qu'ils y aient vécu. Comment Pélage n'aurait-il pas protesté, sinon au moment même de cette déclaration, où il n'était pas encore introduit<sup>81</sup>, du moins à un moment ou à un autre de ses contacts avec Orose<sup>82</sup>, de la séance du 27 juillet, ou du Synode de Diospolis, si le *Liber* en question était arrivé dans les mains d'Augustin par des voies détournées... parties de Palestine<sup>83</sup>? Et Augustin aurait-il eu besoin de présenter avec tant de précisions les deux jeunes gens à Jean de Jérusalem<sup>84</sup>, à Jérôme<sup>84</sup>, si l'un et l'autre avaient pu les croiser durant deux ans

75. Ou le livre d'Annianus, qui arrivera sous forme de *schedulae* en Palestine (JÉRÔME, *Ep.* 143, 2 - *CUF* 8, p. 98, l. 24-25).

76. Surtout quand on le voit imaginer la gêne de Pélage s'il rencontrait Jacques et Timase, qui pourraient lui rappeler qu'il a bien enseigné ce qu'il a déclaré, à Diospolis, ne jamais avoir professé (*De gestis Pelagii*, 23, 47 fin).

77. JULIEN, *Ad Florum*, ap. AUGUSTIN, *C. Julianum op. imperf.*, 4, 112.

78. O. WERMELINGER, *Op. laud.*, p. 39, n. 197.

79. OROSE, *Liber Apologeticus*, 3, 5 (p. 607, l. 6-8). Cf. 4, 5 (p. 608, l. 14-15).

80. Il ne le sera qu'un peu plus tard (*Liber*, 4, 1 - p. 607, l. 16).

81. Celui-ci déclare avoir déjà discuté avec Pélage (*Liber*, 4, 4 - p. 608, l. 9), depuis son arrivée en Palestine assurément.

82. On pourrait croire, à lire Urba et Zycha (CSEL, 60, p. IX) que la lettre de Timase et Jacques date de 417. Il n'en est rien, et Goldbacher place convenablement cette lettre dès la réception du *De natura et gratia* en 415. Une partie de l'erreur peut provenir, chez les auteurs anciens, du fait que la tradition manuscrite du *Liber apologeticus* d'Orose contient des extraits du *De natura et gratia* d'Augustin. Zangemeister les a, à juste titre, mis à part (CSEL 5, pp. 665-680).

83. AUGUSTIN, *Ep.* 179, 2 (CSEL 44, p. 692, l. 3 sq.).

84. AUGUSTIN, *Ep.* 19\*, 3 (BA 46 B, p. 288-290) (on corrigerai ma traduction : *per operulam meam* : « par mon action », « par mon (indigne) intermédiaire »). Cf. *Ep.* 177, 6 (*infra*, n. 88).

en Palestine ? Mieux ! Aurait-il eu le front d'envoyer à Jean et à Jérôme une copie du *De natura* si celui-ci arrivait précisément de Palestine<sup>85</sup> ? Serait-il, inversement, si discret s'il avait remarqué que Pélage s'en prenait, ne fut-ce qu'en 416<sup>86</sup>, au moine de Bethléem ? D'autre part, dans sa lettre à Jean, Augustin, en retraçant l'itinéraire spirituel de Jacques et Timase, distingue plusieurs étapes dont les dernières même s'étaisent sur un certain laps de temps : disciples de Pélage, ils ont d'abord défendu les thèses de leur maître et ils ont « disputé contre la grâce de Dieu », avant « de commencer à être corrigés par les critiques (*admonitiones*) » d'Augustin, que celles-ci aient été écrites ou orales. C'est alors qu'ils ont remis à l'évêque d'Hippone le livre de Pélage, en lui demandant « de lui répondre plutôt à lui (*ei potius* = Pélage) ». La réfutation ne semble pas avoir été instantanée, si on donne la moindre consistance au *posteaquam* qu'emploie alors Augustin<sup>87</sup>.

A mon sens, ces lettres d'Augustin, comme celles qu'il écrira à Innocent<sup>88</sup> et Paulin de Nole<sup>89</sup>, laissent entendre que ces disciples de Pélage détenaient — ou connaissaient au moins — depuis longtemps ce *livre* ; et eux-mêmes, en regrettant que Pélage lui-même n'ait pas pu bénéficier des éclaircissements d'Augustin avant de « devenir absent »<sup>90</sup>, i.e. de partir d'Afrique<sup>91</sup>, laissent en tout cas supposer que le livre était déjà écrit en 411.

\*  
\* \*

Peut-on préciser davantage encore cette date ? On peut, en examinant l'argumentation du *De natura*, essayer de montrer s'il répond à tel ou tel ouvrage d'Augustin ou d'un autre. Mais on risque toujours de prendre la réponse pour la

85. On notera que le libelle d'accusation de Diospolis ne fait aucunement appel au *De natura*, inconnu en Palestine encore !

86. Il connaît alors (*Ep.* 19\*, 2) le *Dialogue* de Jérôme, et sans doute, par Orose, l'*Ep.* 133 à Ctésiphon (*BA* 46 B, p. 509).

87. AUGUSTIN, *Ep.* 179, 2 (*CSEL* 44, p. 692, l. 8-15) : « ... cum inuenirentur contra Dei gratiam disputari (...) et admonitionibus nostris inciperent emendari, dederunt mihi librum, quem eiusdem Pelagii esse dixerunt, rogantes ut ei potius responderem. Quod posteaquam uidi me facere debere (...), legi atque respondi. »

88. AUGUSTIN, *Ep.* 177, 6 (*CSEL* 44, p. 675, l. 8-11) : « qui, cum eodem errore tandem aliquando per qualemcumque operam nostram Domino inspirante caruissent, protulerunt eundem librum, Pelagii esse dicentes... »

89. AUGUSTIN, *Ep.* 186, 1 (*CSEL* 57, p. 46).

90. Ap. AUGUSTIN, *Ep.* 168 (*v. supra*, n. 72).

91. S'il faut avancer une hypothèse, je dirai que Timase et Jacques sont toujours, eux, en Afrique quand ils écrivent ; et il ne me paraîtrait pas impossible de les chercher dans l'entourage de Pinien et Mélanie, à Thagaste sans doute. On sait quelle sera la conduite de ce couple dès son arrivée en Palestine en 417. Ils essaieront de « convertir » Pélage. On ne sait malheureusement rien de la situation postérieure au *De gratia Christi et de peccato originali*, ni non plus de ce que sont devenus Timase et Jacques.

question : ainsi en a-t-il été pour le *De fide* du prêtre Rufin de Palestine<sup>92</sup>... On a vu plus haut que les rapprochements opérés par Noris avec la lettre de Jérôme à Ctésiphon n'étaient peut-être pas aussi concluants qu'il le pensait<sup>93</sup>.

Aussi me paraît-il plus sûr de regarder pour elle-même l'argumentation de Pélage, et d'en entendre, à nouveau, le *commentaire* par Augustin. Celui-ci figure cependant moins dans le *De natura et gratia* qu'une fois encore dans le *De gestis Pelagii*, à un moment où l'évêque d'Hippone s'est départi de sa réserve charitable<sup>94</sup>.

Augustin est en train de suivre l'interrogatoire de Pélage à Diopolis. Il en arrive au moment où Pélage a précisé comment il entendait le fait que « l'homme peut, s'il le veut, être sans péché »<sup>95</sup> : selon lui, « Dieu, en effet, lui a donné cette possibilité. Nous n'avons pas dit qu'il se trouverait quelqu'un qui, depuis la petite enfance jusqu'à la vieillesse, n'aurait jamais péché, mais que, détourné (*conuersus*) de ses péchés par son propre effort et par la grâce de Dieu, il a le pouvoir d'être sans péché, sans toutefois être pour cela infaillible (*inconuertibilis*) par la suite »<sup>96</sup>. On reconnaît la distinction chère à Pélage entre *esse* et *posse*. Ce que relève Augustin dans le long commentaire qui suit, c'est l'imprécision de Pélage dans sa définition de la grâce et du rôle qu'il lui assigne<sup>97</sup>. Et de disculper les évêques de Palestine, en faisant voir qu'ils ont compris l'affirmation de Pélage *in meliore partem* : « Les évêques ont donc cru que Pélage reconnaissait la grâce, qu'ils savaient si connue dans l'Église catholique, lorsqu'ils l'entendirent déclarer que « l'homme, détourné (*conuersus*) de ses péchés par son propre effort et par la grâce de Dieu, a le pouvoir d'être sans péché »<sup>98</sup> ».

En revanche, il fait part de ses propres doutes, en se référant au *De natura* même de Pélage : « Personnellement, je me pose des questions à cause de ce livre que m'ont donné à réfuter des serviteurs de Dieu, qui furent disciples de Pélage, et qui, ayant pour le même Pélage une grande affection, m'ont dit que ce livre était de lui.

92. F. REFOULÉ, *La datation du premier concile de Carthage contre les Pélagiens et du Libellus fidei de Rufin* in RÉAug. 9, 1963, pp. 41-49.

93. V. *supra*, pp. 263-264.

94. Même si les rapports avec Pinien et Mélanie ont eu une certaine influence sur l'attitude d'Augustin, je ne crois pas que l'on puisse réduire cette attitude à une affaire de « bonnes relations » ou de « patronage ». Augustin me semble n'avoir aucune peur d'affronter ni Juliana en 415, ni Pinien et Mélanie en 418. En tout cas, les deux textes qu'il invoque O. WERMELINGER (*Op. laud.*, p. 40, n. 201) ne sont que le commentaire l'un de l'autre, et ne s'additionnent pas. Personnellement, pour sonder les sentiments d'Augustin, je me fierais volontiers à l'*Ep. 19\**, 3 f. (BA 46 B, p. 290, l. 50-51) où Augustin, en 416, fait observer au bouillant Jérôme qu'il désire toujours corriger Pélage comme un ami, et qu'il ne doute pas que Jérôme le souhaite également (cf. *Dial. c. Pelagianos, Prol.*, 2 - PL 23 (1845), c. 497 C2 - 498 A 7).

95. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 6, 16.

96. *Ibid.*, 7, 20 (CSEL 42, p. 72, l. 18-24 = BA 21, p. 476).

97. *Ibid.*, 7, 20 - 9, 21.

98. *Ibid.*, 10, 22.

Or, dans cet ouvrage, il se pose à lui-même une objection ; car il avait déjà heurté beaucoup de gens en parlant contre la grâce de Dieu. Il y affirme de façon très claire qu'il entend par 'grâce de Dieu' le pouvoir de ne pas pécher que notre nature a reçu à sa création, puisqu'elle a été créée avec le libre-arbitre. Donc, moi, à cause de ce livre, mais bon nombre de frères, à cause des discussions publiques de Pélage qui leur étaient, disent-ils, très bien connues, nous sommes encore très inquiets de telles paroles de sa part...<sup>99</sup> »

Quoi qu'il en soit, ici, des propos de Diospolis, on retrouve bien la substance de ces déclarations dans le *De natura*, tel que le transcrit Augustin. On y trouve même mention du procédé diatribique par lequel Pélage se faisait adresser une objection<sup>100</sup>, tout aussi bien que la trace de l'émoi que suscitaient ses paroles<sup>101</sup> ; déjà aussi, Augustin souligne l'imprécision de certains propos : « Si nous ignorions la suite, fait-il ainsi remarquer, en entendant ces seules paroles (précédentes : sur la grâce souveraine de Dieu), nous pourrions penser que nous avons ajouté foi à des accusations fausses, répandues sur le compte des paroles de Pélage par la rumeur publique et par certains frères qui les confirmaient en témoins recevables<sup>102</sup> ».

Il n'est pas difficile de faire entrer Jacques et Timase dans ce groupe des « frères » qui sont des « testes idonei ». Peut-être ne se réduit-il pas cependant à ces deux seuls jeunes gens. Quant à la *fama*, il faut à coup sûr la voir se développer bien avant la rencontre d'Augustin avec les deux jeunes moines. Ici encore, il suffit d'entendre le récit, par Augustin, de la manière dont il a connu, puis rencontré Pélage. Ce récit figure à la fin du *De gestis Pelagii*. Il est bien connu, mais n'a jamais, que je sache, été lu en fonction du *De natura*.

« ... pour parler plutôt de moi-même, (a) j'ai tout d'abord connu le nom de Pélage lorsque celui-ci était hors d'Afrique, établi à Rome ; et on faisait grand éloge de lui. (b) Ensuite, une rumeur (*fama*) a commencé à nous parvenir, selon laquelle il argumentait (*disputare*) contre la grâce de Dieu. Bien que je le déplorasse et que j'eusse fait crédit à ceux qui me le disaient, je désirais découvrir de lui, ou dans un quelconque de ses livres, une

99. *Ibid.*, (CSEL 42, p. 75, l. 4-15 = BA 21, p. 480-482) : « Ego autem propter illum librum quem mihi refellendum serui Dei dederunt qui discipuli eius fuerunt et, cum eundem Pelagium valde diligerent, eius esse dixerunt, ubi hac quaestione sibi proposita, quia hoc in eo iam plurimos offendebat, quod aduersus Dei gratiam loqueretur, apertissime expressit 'hanc se dicere Dei gratiam, quod possibilitatem non peccandi natura nostra cum conderetur accepit, quoniam condita est cum libero arbitrio'. Propter hunc ego librum ego, plurimi autem fratres propter eius disputationes, quas dicunt sibi esse notissimas, adhuc sumus de istorum uerborum eius ambiguitate (= in *Diospolitana synodo*) solliciti... » Cf. *Ep.* 177, 8-9.

100. Ap. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 44, 52 (CSEL 60, p. 271, l. 12-14 = BA 21, p. 340) : « Ait enim : 'Sed hoc est quod multos mouet, *inqüies*, quod non per Dei gratiam hominem sine peccato esse posse defendis !...' » Et Augustin de renchérir.

101. En plus du texte précédent, voir, *Ibid.*, 51, 59 début (p. 276, l. 9 sq. = p. 354).

102. *Ibid.*, 44, 52 (p. 271, l. 20-23 = p. 342, l. 2 sq.). Même appel à cette notion de *testis idoneus* en *De baptismo*, 4, 14, 21. Il s'agit là de Cyprien.

affirmation qu'il ne pourrait nier si je commençais à la réfuter. (c) Mais lorsqu'il vint en Afrique, il fut reçu, en mon absence, sur notre côte d'Hippone, où, comme je me suis renseigné auprès de mes amis, rien de tel ne fut entendu de sa bouche ; car il partit d'ici plus tôt qu'on ne le pensait. (d) Peu après, j'ai aperçu son visage à Carthage, une ou deux fois, autant que je me souvienne : j'étais très occupé à la préparation de la conférence que nous allions avoir avec les hérétiques donatistes. (e) Quant à lui, il se hâta de quitter l'Afrique pour l'outremer. (f) Pendant ce temps, les thèses qu'il défendait étaient agitées dans la bouche de ceux qui passaient pour ses disciples. (g) Tant et si bien que Caelestius se présenta devant un tribunal ecclésiastique et en remporta un verdict digne de son erreur. (h) Nous pensions, il est vrai, que l'on agirait plus sainement contre eux, si, tout en taïsant le nom des auteurs, on repoussait et réfutait leurs erreurs elles-mêmes. Ainsi seraient-ils plutôt amendés par la crainte d'un jugement devant l'Église que punis par ce jugement lui-même. Nous n'arrêtions donc pas de parler contre de tels maux dans nos livres ou dans nos sermons au peuple. (i) Mais deux serviteurs de Dieu, hommes de bien et d'honneur, Timase et Jacques, me remirent également (*etiam*) le livre où Pélage s'adressait très clairement à lui-même, comme si elle lui était faite par son adversaire, l'objection, qui était déjà (*tam*) pour lui la source d'une grande hostilité, au sujet de la grâce de Dieu. Il ne lui paraissait pas pouvoir la résoudre autrement qu'en disant que la grâce de Dieu, c'est notre nature créée avec le libre-arbitre...<sup>103</sup> »

Les étapes chronologiques sont nettement marquées et on pourrait facilement assigner des dates à plusieurs d'entre elles. Il n'importe plutôt ici de souligner deux points, avant d'en venir à la fixation des premières dates. Tout d'abord, il est clair que la question qui a heurté Augustin et qu'il ne cesse de reprendre dans tous les textes cités ici et plus haut est celle de la définition de la « grâce de Dieu » et de la « possibilité pour l'homme, s'il le veut, d'accomplir le bien par son propre effort et par la grâce de Dieu » — celle-ci n'étant autre pour Pélage, selon Augustin, que la nature humaine reçue de Dieu à la création. En un mot, tous nos textes parlent bien de la même chose.

La deuxième remarque porte sur le fait que, dès avant l'arrivée de Pélage en Afrique, Augustin (étape « b ») aurait aimé trouver un écrit de Pélage qui contienne explicitement les propos qu'on lui prêtait. A suivre son récit, « ce » texte ne lui sera remis qu'à l'étape « i », et ce n'est autre que le *De natura*. Auparavant, à l'exception d'un ouvrage sur lequel je reviendrai<sup>104</sup>, Augustin n'a entendu que des *propos* — ou plutôt même, il n'a pas entendu de la bouche de Pélage les thèses qu'il s'attendait à lui voir développer ! Il nous en dit la raison<sup>105</sup>. Ce sont au contraire les *disciples* de Pélage qui ont propagé ses thèses, ce qui correspond à ce que nous savons par Marcellinus. Si Augustin ne nous indique ici que le nom de Caelestius,

103. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 22, 46 - 23, 47 (CSEL 42, p. 100-101 = BA 21, pp. 532-534).

104. Voir *infra*, p. 272 et n. 115.

105. On sait, de fait, qu'Augustin a quitté Hippone vers la fin de 410 pour aller se reposer à la campagne. C'est durant cette absence que Pélage a dû toucher terre à Hippone : O. PERLER, *Les voyages de saint Augustin*, Paris, 1969, p. 280-286. Mais on voit qu'à son retour, alerté déjà, Augustin a interrogé son entourage sur les éventuelles déclarations de Pélage.

le seul qui ait été condamné, ce qu'il écrit à Jean de Jérusalem en 416 nous autorise à reconnaître également dans ce groupe de disciples Timase et Jacques. Eux aussi ont « disputé contre la grâce de Dieu », avant d'être éclairés par les remarques d'Augustin<sup>106</sup>. C'est alors qu'ils ont remis le livre de Pélage et l'on voit bien que l'on franchit une étape importante lorsque, des *propos*, on passe au *livre* : « *etiam liber...* ». Cette fois, Augustin tient un texte et il possède de longs développements par lesquels il peut se faire une idée précise de la pensée exacte de Pélage. Lui-même nous a raconté le cheminement de sa lecture, ses hésitations<sup>107</sup>, ses joies<sup>108</sup>, ses inquiétudes<sup>109</sup>, son embarras devant une certaine opiniâtreté<sup>110</sup>, et finalement sa peine. Nous en avons la dernière étape dans ce *De gestis* où il déclare : « C'est alors qu'il est devenu clair pour moi, sans la moindre hésitation, que le poison de cette erreur était des plus dangereux pour le salut des chrétiens »<sup>111</sup>.

Mais à quand remontait la composition de ce livre ? Des propos d'Augustin et de Pélage, il me semble résulter clairement que ce livre avait été composé *avant* l'arrivée en Afrique, à un moment où Pélage « souffrait déjà d'une grande hostilité »<sup>112</sup>, à un moment où on lui reprochait de parler contre la grâce de Dieu<sup>113</sup>, et où le bruit en était parvenu jusqu'en Afrique<sup>114</sup>.

Avant toutefois de chercher à préciser cette date, il convient de comparer l'attitude qu'Augustin a montrée à l'égard du *De natura* de Pélage en 415 à celle qu'il a eue, en 412, à l'égard de son *Commentaire sur les Épîtres de Paul*. Non tant pour la façon dont sa *Lettre à Marcellinus*, qui formera le troisième livre du *De peccatorum meritis et remissione*, cite le nom de Pélage<sup>115</sup>, alors que les deux premiers *livres* avaient passé son nom sous silence<sup>116</sup>, que pour la manière dont il met Pélage hors de cause dans cette *Lettre*. Il relève en effet que l'exégèse de

106. AUGUSTIN, *Ep.* 179, 2 (CSEL 44, p. 692, l. 8-13). Voir *supra*, n. 87.

107. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 7, 7 ad f. ; 23, 25 début ; 63, 75, après avoir complété le texte d'Ambroise invoqué par Pélage.

108. *Ibid.*, 11, 12 (début) ; 34, 38 début ; 44, 52 ad f.

109. *Ibid.*, 11, 12 fin ; 53, 62 ad f. ; 59, 69.

110. *Ibid.*, 19, 21 - 20, 22. Quitte à reconnaître parfois la justesse, au moins partielle, de certaines argumentations : 27, 30 ; 42, 49 ; 51, 59 ad f. ; 58, 68.

111. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 23, 47 (CSEL 42, p. 101, l. 10-12 = BA 21, p. 534).

112. *Ibid.*, (p. 101, l. 6) : « ... unde iam grandi inuidia laborabat ». Cf. *Ep.* 177, 9.

113. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 44, 52 (CSEL 60, p. 271, l. 11-17 = BA 21, p. 340). Cf. *De gestis Pelagii*, 10, 22.

114. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 22, 46 (CSEL 42, p. 100, l. 9-10 = BA 21, p. 532) : « ... postea coepit ad nos fama perferre quod aduersus Dei gratiam disputaret... »

115. AUGUSTIN, *De peccatorum meritis et remissione*, 3, 1, 1 (CSEL 60, p. 129, l. 6-8) ; 3, 2, 4 (p. 131, l. 15) ; 3, 3, 6 (p. 132, l. 15).

116. Les *Retractiones* (2, 33) précisent justement que notre troisième livre n'est, à l'origine, qu'une lettre (comme le montre encore son adresse) et disent les raisons pour lesquelles y est cité le nom de Pélage.

*Romains* 5, 15, donnée dans le *Commentaire*, entend simplement rapporter l'objection d'un adversaire de la transmission du péché originel<sup>117</sup>. De fait, nous apprendrons que cette objection était développée par Caelestius, dans un ouvrage qui ne nous est pas parvenu<sup>118</sup>. Dans le cas présent donc, à raison ou à tort, Augustin accorde à Pélage qu'il ne présente pas ici sa propre pensée en signalant cette objection. On remarquera au contraire combien, pour le *De natura*, il précise, soit dans son *De natura et gratia*<sup>119</sup>, soit dans le *De gestis Pelagi*<sup>120</sup>, que l'objection est rhétorique et qu'elle aide Pélage à repousser l'accusation qui lui était — déjà — faite de combattre la « grâce de Dieu ».

Or, nous savons, par Pélage lui-même, que « douze ans environ » avant sa *Lettre à Innocent*<sup>121</sup>, de 417, il a eu à préciser, auprès de « l'évêque Paulin » et de « l'évêque Constance », ce qu'il entendait par la grâce et l'aide divines<sup>122</sup>. On ne peut trop regretter la disparition de ces lettres. En 418, déjà, Augustin n'avait pas eu entre les mains la *Lettre à Constance*<sup>123</sup>. En revanche, il dit à ses correspondants Mélanie et Pinien qu'il a lu la *Lettre à Paulin* et qu'il y a « trouvé que la grâce résidait presque entièrement pour Pélage dans les facultés et possibilités de la nature »<sup>124</sup>. Rien, on le voit, qui ne s'éloigne de la manière dont il définit la conception pélagienne de la grâce, telle qu'on la trouvait dans le *De natura et gratia* ou le *De gestis Pelagi*. Si telle est bien la réalité, qu'est-ce qui empêche de placer la rédaction du *De natura* dans le même contexte polémique ou apologétique, et approximativement à la même époque que ces deux lettres de justification ? Ce traité se défendait, de façon assurément plus détaillée que dans les « trois cents lignes » de la *Lettre à Constance*, mais contre la même accusation.

C'est en tout cas ce qu'Augustin nous dit lui-même, sans toutefois aborder explicitement la question de la datation, à propos de la *Lettre à Paulin*. En effet,

117. AUGUSTIN, *De peccatorum meritis et remissione*, 3, 2, 2 (p. 129, l. 18 sq.) ; 3, 2, 4 (p. 131, l. 15) et surtout 3, 3, 5 (p. 131, l. 25 - p. 132, l. 1) : « bonum ac praedicandum uirum (= *Pelagium*) hanc argumentationem contra peccati propaginem non ex propria intulisse persona, sed quid illi dicant qui eam non adprobant intimasse... » ; 3, 3, 6 (p. 132, l. 15-19).

118. *Praedestinatus*, 88 (*PL* 53, c. 618 C-D).

119. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 44, 52.

120. AUGUSTIN, *De gestis Pelagi*, 23, 47.

121. Cette lettre est en partie reconstituable à l'aide des citations d'Augustin dans son *De gratia Christi et de peccato originali* (1, 30, 32 sq.). Mais on se méfiera de la reconstitution de J. Garnier (*PL* 48, c. 610-611), qui ajoute des éléments étrangers : Y.-M. DUVAL, *Pélage est-il le censeur inconnu de l'Aduersus Iouinianum...*, in *RHE* 75, 1980, p. 548 et n. 7. La date est donnée par la condamnation promulguée par l'évêque de Rome (27 janvier 417) et le fait que Pélage s'adresse encore à Innocent, alors que celui-ci meurt le 12 mars 417. La lettre date donc du début 417 (AUGUSTIN, *De gratia Christi*, I, 30-32).

122. PÉLAGE ap. AUGUSTIN, *De gratia Christi*, I, 35, 38 (CSEL 42, p. 154 = BA 22, p. 126) : « ... ante duodecim fere annos... »

123. *Ibid.*, I, 34, 37 et 36, 39.

124. *Ibid.*, I, 35, 38 (p. 154, l. 12-14 = p. 126).

lorsqu'il écrit lui-même à Paulin de Nole en 416, Augustin, en évoquant le *De natura* qui lui a été remis, déclare : « Ce livre traite, avec de longs et multiples développements, d'un sujet qu'il aborde également dans certaine lettre adressée à votre Vénération, où il dit qu'on ne doit pas penser qu'il défend le libre-arbitre sans affirmer la grâce de Dieu »<sup>125</sup>. La suite laisse bien entendre que la *Lettre* ramène la grâce au don de la nature créée, ce qui n'est autre, toujours, que le grief principal du *De natura et gratia* comme du *De gestis Pelagii*. Si l'on veut donc donner quelqu'importance au temps du verbe — *agit* —, les deux écrits ne peuvent être très éloignés dans le temps. Tout me semble en définitive mener à la conclusion que le *De natura* est, non seulement antérieur à 411, mais qu'il se situe entre 406 et 410, plus près, à mon sens, de la première date que de la deuxième, je vais dire pourquoi tout à l'heure.

Il me faut auparavant répondre au moins à une possible objection. A vrai dire, celle-ci se retourne, à mon sens, contre elle-même. On pourra en effet s'étonner que, dans sa *Lettre à Innocent* en 417, Pélage fasse état de sa *Lettre à Paulin*, de sa *Lettre à Constance*, de sa *Lettre à Démétria*, écrite en Orient, et qu'il n'évoque pas son *De natura*, si celui-ci était écrit depuis si longtemps. En réalité, qui ne voit que l'objection ne tient pas davantage si le *De natura* a été composé même après la *Lettre à Démétria*? D'autre part, qui ne peut admettre que Pélage savait en 417 qu'Augustin s'en était pris à ce *De natura*, puisque Jérôme et Orose l'avaient claironné en Palestine? Il valait donc mieux passer ce traité sous silence, et se contenter de renvoyer à des déclarations générales. Augustin prendra soin au contraire de signaler matériellement à Innocent les passages qu'il incriminait, de peur que l'évêque de Rome ne se laisse distraire par des affirmations ambiguës<sup>126</sup>. Jacques et Timase ne font-ils pas remarquer dans leur lettre de remerciement à Augustin que celui-ci a su mettre à jour les erreurs qui se cachaient sous certaines affirmations captieuses<sup>127</sup>?

Rien n'interdit donc de rattacher le *De natura* à la controverse qui naît à Rome peu après 400<sup>128</sup>, et qui a dû se prolonger plusieurs années avant de provoquer les mises au point faites auprès de Paulin de Nole et de Constance.

\*  
\* \*  
\*

Quitte à risquer d'affaiblir ma position à force de la préciser, je voudrais, à titre subsidiaire, faire appel à une autre œuvre, que je considère — à tort, diront certains — comme étant de Pélage, et qui offre l'avantage de fournir un point de

125. AUGUSTIN, *Ep. 186, 1, 1 (CSEL 57, p. 46, l. 3-10)* : « Cui libro (= *De natura*) (...) unius nostrum (= Augustin) disputatione responsum est. Quo libro id continentur et multipliciter atque abundantanter adseritur quod etiam quibusdam litteris agit ad tuam Venerationem datis, ubi dicit non se debere existimari sine gratia Dei defendere liberum arbitrium... »

126. AUGUSTIN, *Ep. 177, 6 (CSEL 44, p. 675, l. 14-18)*.

127. Voir n. 70.

128. Voir n. 155 et n. 178, l'allusion bien connue, même si elle est tardive, à la réaction de Pélage devant les *Confessions*.

contact avec le *De natura*, tout en présentant quelques indices chronologiques qui nous ramènent aux années 405-410 : il s'agit du *De uirginitate* du Ps.-Jérôme ou de la *Lettre à Claudia* du Ps.-Sulpice Sévère<sup>129</sup>.

Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette *Lettre sur la virginité*, on sait que Vallarsi a rapproché la mention qui s'y trouve faite, dans les dernières pages<sup>130</sup>, d'une « récente » (*nuper*) sanction romaine contre les vierges défaillantes<sup>131</sup>, de la lettre d'Innocent I<sup>er</sup> à Vitrice de Rouen, datée du 15 février 404<sup>132</sup>. Cette allusion, qui semble nette et solide dans le texte du *De uirginitate*<sup>133</sup>, fournit un *terminus a quo*. Il en est d'autres, qui mettent en jeu l'identité de l'auteur. G. de Plinval a relevé un passage de cette *Lettre* qui est très proche du *Commentaire de la Première épître aux Corinthiens* par Pélage<sup>133bis</sup>. Evans en a découvert plusieurs autres<sup>134</sup>, et on peut allonger la liste<sup>135</sup>, en sortant du *Commentaire sur la Première épître aux Corinthiens*<sup>136</sup>. Dans quelque sens que s'opère la dépendance, nous ne nous éloignons pas des années 405. Il semble cependant que le sens de cette dépendance se précise lorsqu'on voit l'auteur de cette *Lettre* user abondamment, comme l'auteur du *De natura* et du *Commentaire des Épîtres de Paul*, des *Sentences* de Sextus.

Cette découverte<sup>137</sup> de R.F. Evans, qui me paraît être son apport majeur<sup>138</sup> en

129. PS.-JÉRÔME, *Ep. 13 = Laus uirginitatis* (PL 30 (1846), c. 163-175) = PS.-SULPICE SÉVÈRE, *Ep. 2* (CSEL 1, pp. 225-250) (avec des capitulations différentes!).

130. *Laus uirginitatis* (*Ep. 13, 16* (c. 175 C-D) = *Ep. 2, 18* (p. 250)).

131. Repris en PL 30, c. 162.

132. INNOCENT, *Ep. 2, 13-14*, à Vitrice de Rouen (PL 20, c. 478-480) du 15.2.404.

133. Halm a rejeté dans l'apparat (p. 250) les quatre lignes que ne lui donnaient pas ses deux principaux manuscrits (*Vatic. Regin. 140* - s. IX et Cambridge, *Trinity College, B. II, 5* - s. XII) ; mais, sur les 6 manuscrits, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup>, que j'ai consultés à la *Bibliothèque Nationale*, seul un manuscrit (*Paris, lat. 2653, f. 26* - s. XII-XIII<sup>e</sup>) ne contient pas cette allusion à l'actualité. Au contraire, le *Paris. Lat. 1867* (s. IX) et le *Paris. Lat. 2357* contiennent, sans différence significative, l'ensemble des quatre lignes, et les *Paris. Lat. 1801, 2670* et *Nouv. acq. lat. 3129* (tous trois du XI<sup>e</sup> et parents), comportent une ligne supplémentaire : « (judicaret) et non ante uitae finem apostatarum modo communicandum decerneret (quae sanctificatum)... ». Il y a peu de chance, vu le contenu, son insertion dans le fil du texte, qu'il s'agisse d'une glose postérieure. C'est bien plutôt parce que cette allusion à l'actualité n'était plus comprise qu'on l'a éliminée de certains manuscrits.

133bis. G. DE PLINVAL, *Recherches sur l'œuvre littéraire de Pélage* in *Revue de Philologie*, 1934, p. 26, entre *Laus*, 7 (= *Ep. 2, 8*) et *In 1 Cor. 7, 34* (Éd. SOUTER, p. 169, l. 5-11).

134. R.F. EVANS, *Four Letters of Pelagius*, pp. 41-42.

135. Comparer, par ex., *Laus*, 7 (c. 167 E - 168 A) = *Ep. 2, 8* (p. 234, l. 14-18) et *In 1 Cor. 7, 28* (p. 167, l. 1 sq.) ou *A Démétriade*, 9.

136. EVANS, *Op. laud.*, pp. 48-49.

137. EVANS (*Pelagius : Inquiries and Reappraisals*, London, 1968, p. 54 et n. 79) a décelé l'utilisation indéniable de la *Sentence* 58 (*Laus*, 12 - c. 172 C-D = *Ep. 2, 14* - p. 244, l. 5-8).

138. Son chapitre 4 (*Pelagius and the Sentences of Sextus*, pp. 43-65) me semble la partie la plus solide du volume.

1968, peut être confirmée<sup>139</sup>. Mais, outre la date de 400-401, où cette traduction est faite par Rufin d'Aquilée<sup>140</sup>, il faut d'abord se souvenir que le témoignage de Sextus sera explicitement invoqué par Pélage à la fin de son *De natura*<sup>141</sup>, entre un texte de Jean Chrysostome<sup>142</sup> et un passage de Jérôme emprunté à son *Commentaire sur Matthieu*<sup>143</sup>. Rencontre fortuite ? Il y a mieux : n'est-il pas remarquable, en effet, que ce fragment du *Commentaire sur Matthieu* (398) de Jérôme se retrouve, à l'identique, dans la *Lettre à Claudia* ?

JÉRÔME, *In Matthaeum*, 5, AUGUSTIN, *De natura et gratia*, *De uirginitate*, 9  
 8 (CCL 77, p. 25, CSEL 60, PL 30, c. 170 C)<sup>145</sup> :  
 l. 456-458) : p. 292, l. 20-29)<sup>144</sup> : « Et idcirco satagit ut om-  
 « 'Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum uide-  
 bunt' : *quos non arguit conscientia ulla peccati.* Mundus mundo corde conspicitur ; templum Dei non potest esse pollu-  
 tum. » « Quid etiam presbyter nino etiam animam cum  
 uenerabilis Hieronymus corpore mundam habeat a  
 dixit in his quae illum peccato, sciens scriptum  
 exponeret quod scriptum sua cor tuum' (Prov. 4,  
 est : 'Beati mundo corde, 23) (...) Et alibi 'Beati  
 quoniam ipsi Deum uide- mundo corde quoniam  
 bunt' : « *quos non arguit ipsi Deum uidebunt*,  
*conscientia ulla peccati* » quod de illis dici arbitror  
 et adiecit : « Mundus *quos conscientia in nulla*  
*mundo corde conspicitur* ; redarguit culpa *peccati*.  
*templum Dei non po-* De quibus et Ioannem in  
*test esse pollutum* ». Hoc epistola sua dixisse reor :  
 utique agitur in no- 'Si cor nostrum non re-

139. On trouvera en *Laus*, 16 (c. 175 B = Ep. 2, 19 - p. 250, l. 2-3) : « Omne tempus in quo te non meliorens senseris hoc aestima perdidisse » une adaptation de la S. 54 : « Omne tempus quod non de Deo cogitas, hoc te computa perdidisse », analogue à l'adaptation de la S. 58 (*supra*, n. 137).

140. Sur cette date approximative (postérieure au départ de Rome pour Aquilée, d'après la Préface - v. *supra*, n. 55), v. par ex. F. MURPHY, *Rufinus of Aquileia*, Washington, 1945, pp. 119 sqq.

141. Ap. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 64, 77 (CSEL 60, p. 291-292 = BA 21, p. 394-396) : citation des S. 36, 46, 60, dans la traduction de Rufin, présentées comme la pensée du « bienheureux Xyste, évêque de l'Église de Rome et martyr du Seigneur ».

142. Ap. AUGUSTIN, *Ibid.*, 64, 76 (p. 291 = p. 394). Passage non identifié encore. G. de PLINVAL (BA 21, p. 394, n. 1), comme URBA et ZYCHA (CSEL 60, p. 291, l. 9, App.), ont tort de suivre BAUR (*L'entrée littéraire*, RHE 8, 1907, pp. 252-253) et de rapprocher ce texte de l'Ep. 133, 3 de Jérôme, où il s'agit de Jean de Lycopolis, et non de Jean Chrysostome. V. *infra*, pp. 281-282.

143. *Ibid.*, 65, 78.

144. BA 21, pp. 396-398.

145. CSEL 1 (§ 11), p. 239, l. 23 - p. 240, l. 7. Texte légèrement différent, mais non pour notre citation.

bis conando, laborando, prehendit nos, fiduciam orando, impetrando, ut ad habemus ad Deum... '(1 illam perfectionem in qua *Joh.* 3, 21-22) ». possimus Deum mundo corde conspicere, eius gratia perducamur per Iesum Christum Dominum nostrum... »

Aussi court soit-il, le commentaire par Jérôme de la sixième Béatitude est original<sup>145bis</sup>, et son remploi par l'auteur du *De uirginitate* significatif. Certes, il nous manque le contexte dans lequel Pélage citait et ce passage et sa suite dans le *De natura*; mais il ne me semble pas faire de doute que l'auteur du *De uirginitate* avait les mêmes raisons que Pélage de relever ce témoignage de Jérôme en faveur de la possibilité, voire de la nécessité, d'atteindre l'impeccabilité. Augustin dépasse, à coup sûr, la pensée de Jérôme lorsqu'il lui fait affirmer *ici* la nécessité de la grâce de Dieu pour parvenir à cette vision de Dieu. En réalité, l'auteur du *De uirginitate* et celui du *De natura* ont toutes chances d'être une seule et même personne. Le contexte moins polémique du *De uirginitate* n'empêche nullement que les mêmes textes aient été lus et utilisés à un moment que le *De uirginitate* nous invite, lui aussi, à situer entre 405 et 410, à une époque où, pour répondre aux objections qui lui sont faites, comme pour nourrir son enseignement, Pélage multiplie les lectures : elles abondent dans le *De uirginitate*, comme elles sont attestées, pour le *De natura*, par le dossier patristique qui terminait le traité. N'est-il pas symptomatique que, dans son *De natura*, Pélage ait également justement cité un traité de Jérôme sur la virginité, son trop célèbre *Contre Jovinien*<sup>146</sup> ?

Malgré toutes ces vraisemblances, je ne me cache pas qu'on ne puisse aboutir, avec ce type de rapprochement, à une preuve rigoureuse : on peut toujours dire

145bis. Rien de tel ni chez Tertullien, ni chez Cyprien (*Ad Quir.* 3, 79), ni chez Chromace (*In Matthaeum*, Tr. 17, 6, 3), ni chez Ambroise qui, dans son *In Lucam* (V, 49-51), ne commente pas cette Béatitude, absente de *Luc*. L'idée est, bien entendu, origénienne (et platonicienne) ; mais, étant donné sa formulation, je doute fort que Pélage l'ait rencontrée telle quelle dans les écrits (s'il savait déjà le grec) ou les traductions d'Origène. Pour Hilaire et la partie reprise par Pélage de son commentaire sur cette Béatitude, voir *De natura et gratia*, 62, 72. On peut penser que Pélage a consulté les commentaires latins de cette Béatitude sur la vision de Dieu, qui est une question d'actualité. Ambroise en avait traité dans son *In Lucam*, I, à propos de l'apparition de l'Ange à Zacharie. Augustin cite ce long développement (*In Lucam*, I, 24-27) dans son *De uidendo Deo* (= *Ep.* 147, 18), qui précède juste le *De natura et gratia* dans les *Retractationes* (II, 41). *Mat.* 5, 8 sert à Ambroise pour montrer que, lors de la résurrection finale, seuls les coeurs purs verront Dieu (I, 27). Augustin revient plusieurs fois sur le commentaire d'Ambroise (*Ep.* 147, 24 ; 27 ; 48). Ce traité a été suscité, semble-t-il, par la lettre d'Augustin à Italica (*Ep.* 92), vers 400-405. Le point de vue de Pélage est beaucoup plus moralisant.

146. Ap. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 65, 78.

que Pélage, si c'est lui, a repris, dans un second temps, un dossier — ou certains éléments d'un dossier — qu'il avait rassemblé pour un autre ouvrage. Je me contente de noter que cette enquête subsidiaire nous a fait partir des années 398 (*In Matthaeum* de Jérôme), 400-401 (Traduction des *Sentences* de Sextus), 404 (Lettre d'Innocent à Victrice, et décision qualifiée de récente : *nuper*), pour venir jusqu'en 405-406 (*Commentaire des Épîtres de Paul*), sans nous inviter à descendre beaucoup plus bas — ce qui s'accordait avec ce à quoi nous étions arrivés avec le seul *De natura*, écrit à une époque où Pélage « souffrait déjà d'une grande impopularité » pour paraître s'en prendre à la grâce de Dieu, c'est-à-dire vers 405-406, « douze ans » avant sa *Lettre à Innocent*. Le *De natura* est très vraisemblablement écrit peu après, sinon à ce moment même.

\*  
\* \* \*

Si cette conclusion, ne serait-ce que par le faisceau de probabilités qu'elle rassemble, est solide, il en découle plusieurs conséquences qui ne sont pas sans intérêt pour la connaissance et l'appréciation de la controverse pélagienne. L'histoire du « développement interne » de la pensée de Pélage, pour reprendre le titre de Klasen<sup>147</sup>, s'en trouve modifiée. Tout d'abord, loin d'avoir attendu 413 ou 414 pour présenter une défense cohérente de son système, Pélage a été amené à préciser ses conceptions dès 405-410 et ce, à Rome même, et à des Romains scandalisés par ses propos<sup>148</sup>. Une telle datation haute a aussi l'avantage de montrer que dans la *Lettre à Démétriale*, qui contient en son début une sorte de traité sur la nature humaine, Pélage dit avec raison qu'il n'en est pas à sa première défense de la condition humaine et de sa dignité de créature divine<sup>149</sup>. On peut certes se demander si ce *De natura* n'était pas « ésotérique », à l'usage de ses seuls partisans<sup>149bis</sup>, et si ce caractère n'explique pas que ni Jérôme, ni Paulin, ni Innocent, ni même (ou surtout !) Jean de Jérusalem ne l'aient possédé en 415-416, pour qu'Augustin prenne, comme on l'a vu, tant de soin à l'envoyer à chacun<sup>150</sup>.

Il n'y a donc sans doute pas lieu d'imaginer sur ce point précis une évolution particulière de Pélage qui aurait cru nécessaire, après les premières réactions

147. Voir *supra*, n. 40.

148. Ap. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 44, 52 et 51, 59 (*supra*, p. 270 et n. 100-101). Voir aussi *Ep. 177*, 8 (CSEL 44, p. 677, l. 1-2), 9 (p. 678, l. 3-4).

149. PÉLAGE, *Ad Demetriadem*, 2 (PL 30, c. 17 C-D).

149bis. Comme son *Commentaire des Épîtres de Paul*, à en croire M. Mercator.

150. On notera, de plus, qu'Augustin transcrit, dans sa lettre à Jean de Jérusalem, un passage de ce *De natura* qui lui paraît probant (*Ep. 179*, 8 - CSEL 44, p. 695-696) et qu'il prend soin, à l'adresse d'Innocent, d'indiquer, en les soulignant ou les cochant, les passages compromettants (*Ep. 177*, 6 - CSEL 44, p. 675, l. 14-18).

d'Augustin, en 411-413, de préciser sa pensée<sup>151</sup> : ces — nouvelles — précisions ne viendront qu'avec le *Pro libero arbitrio* de 416, aux lendemains de Diospolis<sup>152</sup>. De même n'apparaît-il pas que Pélage ait tardivement cherché à « compromettre » Augustin en citant son *De libero arbitrio*, après que l'évêque d'Hippone eût changé d'avis<sup>153</sup>, comme il l'a confessé à plusieurs reprises. Si cet appel au *De libero arbitrio* date de 405-410, on voit sans peine qu'il prend un tout autre sens : il en va de même pour la réfutation d'Augustin. On sait qu'Evans a repris la thèse de Loofs suivant laquelle Augustin n'aurait vraiment répliqué à Pélage qu'à partir du moment où ce dernier l'aurait nommément mis en cause, dans son *De natura*, et ce, rappelons-le, en 413-414 pour Loofs<sup>154</sup>. Le calendrier tracé par Augustin de ses rapports avec Pélage ne laisse rien apparaître de tel pour 414-415. Nous avons vu que, dès le moment où se répand en Afrique la « rumeur » que Pélage s'en prend à la grâce de Dieu, Augustin est désireux de trouver un écrit, un *livre*, où Pélage défende ses idées<sup>155</sup>. Toute la suite montre qu'il n'entrera en possession d'un tel *livre* qu'au moment où Timase et Jacques lui remettront le *De natura* — ni les

151. Mais on comprend la méprise de G. de Plinval ou de H. Ulbrich : les *arguments* et les *thèses* de ce *De natura* sont bien déjà discutées oralement à Carthage en 412-413, par les disciples même de Pélage — parmi lesquels Timase et Jacques — ; mais ni Augustin, ni Marcellinus n'ont alors en main un *écrit* de Pélage qui contienne ces thèses.

152. De sorte que, dans sa lettre à Paulin (*Ep. 186, 10, 34*), comme dans le *De gratia Christi et de peccato originali*, 28, 29 (et passim), Augustin peut répondre aux objections toutes récentes de ce traité.

153. Non pas sur le *De libero arbitrio* même, qu'il défendra non seulement dans le *De natura et gratia*, 67, 80-81, mais aussi dans les *Retractationes* I, 9 (en particulier I, 9, 5), mais sur l'interprétation de l'*Épître aux Romains* et l'implication de saint Paul. Voir, par ex., *Retract. II*, 1, 1 au sujet des *Questions à Simplicien*. Sur la controverse, depuis un siècle, au sujet de ce « revirement » d'Augustin, v. la *Note Complémentaire* 61 de la *BA 21*, pp. 625-627 ; elle se poursuit encore : K. FLASCH, *Augustin, Einführung in sein Denken*, Stuttgart, 1980, dont c'est la thèse fondamentale (mon. c.r. en *Latomus*, 42, 1983, p. 707).

154. F. LOOFS, art. *Pelagius u. der Pelagianische Streit*, *REPrThK* 15, pp. 762-763 ; R.F. EVANS, *Pelagius, Inquiries and Reappraisals*, London, 1968, pp. 79-87, et surtout, p. 82 et 85. De même G. BONNER, *Augustine and Modern Research* (supra, n. 65), p. 41 sq. ; O. WERMELINGER, *Op. Laud.*, p. 40. L'hypothèse devient affirmation démontrée dans les ouvrages de vulgarisation : K. FLASCH, *Augustin*, pp. 176 sq. ; P.F. FRANSEN, *Augustine, Pelagius and the Controversy on the Doctrine of Grace*, in *Louvain Studies*, 12, 1987, p. 178 sq. ; A. GUZZO (*Agostino...* — *supra*, n. 44 —, p. 114 sq.) parlait de « trouvaille polémique ».

155. AUGUSTIN, *De gestis Pelagi*, 22, 46 (CSEL, 42, p. 100, l. 10-14 = *BA 21*, p. 532) : « quod licet dolerem et ab eis mihi diceretur quibus crederem, ab ipso tamen tale aliquid uel in eius aliquo libro nosse cupiebam ut, si inciperem redarguere, negare non posset ». C'est bien parce qu'il est alerté sur les théories de Pélage qu'Augustin, de retour à Hippone après son séjour à la campagne (V. *supra*, n. 105), peut demander à son entourage si le Romain a développé son enseignement à Hippone. Il est probable, bien qu'il n'en ait parlé que dans les dernières années de sa vie (*De dono perseuerantiae*, 20, 53), qu'Augustin était, bien avant 411, au courant de la violente réaction de Pélage à la lecture du *Da quod iubes* de ses *Confessions*, peu après 401-2 : v. n. 178.

*Commentaires des Épîtres*, pour la raison qui a été dite plus haut<sup>156</sup>, ni la *Lettre à Démétriade*, dont il ne semble avoir pu garantir de la même façon l'authenticité<sup>157</sup>, ne lui ayant paru suffisants<sup>158</sup>. Quant aux propos des disciples, il a eu la simple prudence de penser qu'ils n'engageaient pas le maître. Ne s'est-il pas entouré de toute sorte de précautions chaque fois qu'il mettait en cause un ouvrage de Pélage ou attribué à Pélage ? Même si Augustin ne dit pas tout — mais c'est à Aurelius qu'il écrivait d'abord<sup>159</sup> —, il me semble préférable d'accepter sa parole, plutôt que d'imaginer une hypothèse assez mesquine. S'il est vrai qu'il a aperçu alors « clairement, sans aucune incertitude, le danger de ce poison »<sup>160</sup>, j'ai rappelé également qu'il avait commencé par passer par plusieurs phases d'incertitude et qu'il aurait volontiers « donné la main » plusieurs fois à Pélage<sup>161</sup>.

Une troisième conséquence me paraît digne d'être mise en lumière, avec ses corollaires. On a dit que l'appel à Jean Chrysostome contenu dans le *De natura* constitue « l'entrée littéraire » en Occident de l'évêque de Constantinople, selon la formule de Chrysostomus Baur<sup>162</sup>. On peut discuter l'exactitude de la proposition<sup>163</sup>. On avancera en tout cas de près de dix ans le fait relevé par Baur. Car ce

156. Voir pp. 272-273 et n. 115-117.

157. Il doit questionner à ce sujet Juliana, la mère de Démétriade : *Ep.* 188, 2, 4 ; 3, 14.

158. Même pour le *De natura*, il laisse la porte ouverte à un refus de paternité (*Ep.* 177, 7) ; de même pour la lettre écrite par Pélage après Diospolis (*De gestis*, 31, 56). Ce souci de l'authenticité, et les vérifications qu'il entraîne ou suppose, ne sont d'ailleurs pas réservés à Pélage. Il suffit de renvoyer à la façon dont Augustin fait reconnaître par Félix le Manichéen l'authenticité de la *Lettre du Fondement* qu'il tient en main et dont il va discuter avec Félix (*Contra Felicem*, I, 1 - BA 17, pp. 644-646). Pour Julien d'Éclane et sa *Lettre aux Romains*, v. AUGUSTIN, *Op. imperf. c. Julianum*, 1, 18 (CSEL 85, 1, p. 15). Autre exemple concernant Pélage, la vérification par des membres de l'entourage d'Augustin de la présence, en des livres qu'ils tiennent comme étant de Pélage, de fragments refusés par Pélage au Synode de Diospolis (*De gestis Pelagii*, 6, 19). Mais il est vrai qu'Augustin se départira de sa prudence au début de sa controverse avec Julien ; d'où les protestations de celui-ci devant l'utilisation de textes tronqués, résumés, etc. D'où la longue controverse des dix dernières années...

159. Ce n'est pas sans raison pressante que le *De gestis Pelagii* est écrit à la demande d'Aurelius et à lui adressé (*De gestis*, 1, 1, 11, 25 ; 34, 59 et 35, 66) : en relaxant Pélage, l'épiscopat de Palestine semblait déjuger l'épiscopat africain qui, en 411, avait condamné Caelestius.

160. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 23, 47 (CSEL 32, p. 101, l. 10-12 = BA 21, p. 534) : « tum uero sine ullo dubitatione mihi claruit quam esset christiana saluti uenenum illius peruersitatis inimicum ».

161. Voir en particulier *De natura et gratia*, 44, 52 fin : « hoc et nos dicimus. Iungamus dexteras ! ».

162. CH. BAUR, *art. cité* (n. 43), p. 152.

163. En effet, dès 393, Jérôme, dans son *De uiris*, 129, signale l'activité littéraire de Jean et dit n'avoir lu que son *Traité sur le sacerdoce* ; en 401, il mentionne, à Augustin, son *Commentaire sur l'épître aux Galates*, au sujet de « l'incident d'Antioche » ; mais il a aussi diffusé les ouvrages de Théophile d'Alexandrie, et en particulier sa violente diatribe contre l'évêque de

dernier suit la chronologie de Loofs et, qui plus est, accepte l'idée d'un premier séjour de Pélage en Orient... durant lequel celui-ci aurait eu le loisir de découvrir l'œuvre de l'évêque de Constantinople<sup>164</sup> ! Écrit à Rome entre 405 et 410, le *De natura* invite à considérer autrement cette « entrée littéraire de Jean en Occident ». Dans les années précédentes, non seulement celui-ci écrit à Innocent et à diverses personnalités laïques et ecclésiastiques<sup>165</sup>, mais certains de ses partisans sont à Rome, tandis que des Occidentaux sont dépêchés en ambassade à Constantinople. C'est dans ce contexte qu'il faut bien plutôt imaginer l'arrivée à Rome de textes de Chrysostome, à un moment où sa personne est au centre des discussions : nous sommes toujours dans la première décennie du v<sup>e</sup> siècle, et Pélage pouvait s'en prévaloir, à un moment où, en Afrique, Augustin ignorait encore tout de son œuvre<sup>166</sup>. En 413, ne menacera-t-on pas les Africains « au nom des Eglises d'Orient », en leur affirmant que leur conception de la grâce était erronée<sup>167</sup>. Ceux qui effrayaient alors les fidèles d'Afrique, et contre lesquels Augustin rappelle à Aurelius avoir parlé à Carthage dans la *Basilica Maiorum*, étaient probablement des réfugiés de Rome principalement. Il n'est pas nécessaire, même s'il ne s'agit nullement ici de limiter les déplacements des Occidentaux en Orient, d'expliquer l'appel à Chrysostome par la présence de Pélage, à partir de 411-412, en Orient et bientôt en Palestine. En réalité, de par le milieu romain auquel il appartenait, Pélage connaissait Jean depuis au moins 404. C'est dans ces mêmes années 405-410 qu'il a fait appel à lui dans son *De natura*, tout heureux de trouver un allié à un moment où lui-même voyait son enseignement contesté à Rome, bien avant qu'Augustin n'intervienne.

Le « fragment » de Jean de Constantinople cité par Pélage appartient à une œuvre qui n'a malheureusement pas encore été repérée. On s'attachera au moins à l'affirmation générale rapportée par Augustin<sup>168</sup>, et à la raison pour laquelle Pélage l'a retenue. Comme G. de Plinval l'a relevé<sup>169</sup>, Jean se rencontre ici avec

Constantinople. On comprend que les milieux romains, joints directement par Jean, aient cru bon de réagir. Voir CH. BAUR, *S. Jérôme et S. Jean Chrysostome* in *R.Ben.* 23, 1906, pp. 430-436.

164. Cette affirmation, qui repose sur la confusion entre *divers* Pélage, continue malheureusement d'être reprise par des ouvrages de vulgarisation, par ex. H. CHADWICK, *Augustin* (tr. fr.), Paris, p. 146.

165. Voir ses Lettres 165-170 (*PG* 52, c. 707-710) en particulier, entre autres à Proba, Juliana... : voir P. BROWN, *The Patrons of Pelagius. The Roman Aristocracy between East and West* in *JTS* 21, 1970, pp. 56-72 ; CH. PIETRI, *L'aristocratie chrétienne entre Jean de Constantinople et Augustin d'Hippone* in *Jean Chrysostome et Augustin* (Chantilly, 1974), éd. CH. KANNENGIESSER, Paris, 1975, pp. 301-302.

166. AUGUSTIN, *Ep.* 82, 3, 23.

167. AUGUSTIN, *De gestis Pelagi*, 11, 25 (*CSEL* 32, p. 79, l. 6-9 = *BA* 21, p. 488).

168. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 64, 76 (*CSEL* 60, p. 291 = *BA* 21, p. 394).

169. *BA* 21, p. 606, n. 38. Sur l'origine, v. n. 142.

Pélage — mais aussi avec Augustin — pour dire que le péché n'est pas une substance<sup>170</sup>. Mais Jean en tirait-il, comme Pélage, la conséquence que le péché d'Adam n'avait pu affaiblir la nature humaine<sup>171</sup>? A. Solignac a noté avec raison que Pélage se prononçait ainsi sur la non-transmission du péché d'Adam ; il y voit une réaction contre les *Confessions* et leur affirmation d'une maladie de l'âme<sup>172</sup>. Bien qu'Augustin ne s'y attarde pas, la prise de position est claire, puisque sont évoqués les petits enfants<sup>173</sup>. Pélage affirme même que « loin d'être plus faible qu'Adam, sa postérité a même accompli un plus grand nombre de préceptes, alors que lui a négligé d'en accomplir un seul »<sup>174</sup>.

La controverse est donc déjà engagée sur ce point. On peut peut-être dès lors mieux comprendre comment s'intègre dans ces discussions le fragment que Zosime citera dans sa *Tractoria* et que Marius Mercator nous a conservé<sup>175</sup>. Non qu'il faille, à coup sûr, le rattacher au *De natura*. Mais ce fragment, dont on nous dit expressément qu'il appartient à Pélage<sup>176</sup> à l'époque où il vivait à Rome<sup>177</sup>, étonne beaucoup moins à partir du moment où l'on reconnaît que le *De natura* a été, lui aussi, écrit à Rome en ces mêmes années 405-410. Sans diminuer la part

170. Ap. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 19, 21 (CSEL 60, p. 246, l. 12-16 = BA 21, p. 278).

171. *Ibid.*, (p. 246, l. 17-18 = BA 21, p. 278) : « ... et si ita est, inquit, quomodo potuit humanam debilitare uel mutare naturam, quod substantia caret? ». De même 21, 23 (p. 248-249 = BA 21, p. 282-284) : voir *infra*, n. 173-4.

172. A. SOLIGNAC, art. *Pélage et le Pélagianisme*, *DSpir.* XII, 2 (1986), c. 2927.

173. AUGUSTIN, *De natura et gratia*, 21, 23 (p. 248, l. 25-27 = BA 21, p. 284) : « Quaeritur etiam paruulis tantus medicus opitulator (= le Christ), et iste (= Pélage) dicit : « Quid quaeritis ? Sani sunt propter quos medicus quaeritur... ».

174. *Ibid.*, (p. 249, l. 1-3 = BA 21, p. 284).

175. MARIUS MERCATOR, *Commonitorium super nomine Caelestii* (Coll. Palatina, 36) (Éd. SCHWARTZ, *ACO* I, 5, 1, p. 68, l. 10-19 et l. 20-21 pour l'insertion de ce *capitulum* dans la *Tractoria* (= PL 48, c. 87-96).

176. Sur ce fragment, v. O. WERMELINGER, *Rom und Pelagius*, Stuttgart, 1975, p. 212, et surtout, *Id.*, *Das Pelagiussossier in der Tractoria des Zosimus* in *FZPhTh* 26, 1979, pp. 348-352 : en notant la parenté de ce *sermo alius* avec les thèses rapportées par Pélage dans son *Expositio in Rom.* 5, 15, O. Wermelinger trouve cet ensemble suspect et l'attribuerait plus volontiers à Caelestius ou à un élève de Pélage. Mais cette datation nouvelle du *De natura* invite peut-être à regarder les choses d'un autre point de vue.

177. Dans le *De gratia Christi et de peccato originali*, 2, 21, 24 (CSEL 42, p. 183, l. 6-11 = BA 22, pp. 200-202), Augustin évoque des propositions, avancées à Rome par Pélage, que des « frères fidèles » ont révélées et que Zosime a insérées dans sa *Tractoria*. Tout en les rapprochant des thèses de l'*Expositio in Rom.*, il les en distingue, en faisant remarquer qu'à la différence de l'*Expositio*, où Pélage n'osait pas faire ces objections (à la transmission du péché originel) en son nom propre, « là (i.e. à Rome, et vraisemblablement dans l'œuvre citée par Zosime), il les proposait dans un milieu où il était très connu de tous, et où sa pensée ni ses paroles ne pouvaient rester cachées » (l. 16-19).

de Rufin le Syrien ni celle de Caelestius, nous sommes donc invités à avancer d'une petite dizaine d'années les prises de position les plus pélagiennes de Pélage, sans attendre les réactions d'Augustin ou de l'épiscopat africain<sup>178</sup>.

Yves-Marie DUVAL  
9, bd Verd de Saint-Julien  
92190 Meudon-Bellevue

RÉSUMÉ : Le *De natura* de Pélage n'est pas, comme on l'écrit d'ordinaire, composé en Palestine en 413-414, pour répondre à l'*Épître à Ctésiphon* de Jérôme ou aux premiers traités d'Augustin contre les thèses pélagiennes ; il est rédigé à Rome vers 406, au moment où Pélage, comme nous le savons par lui-même et par Augustin, doit se défendre de nier l'existence de la grâce.

---

178. Depuis P. COURCELLE (*Les Confessions de saint Augustin dans la tradition littéraire*, Paris, 1963, p. 580 et n. 2 ; pp. 592-3), on a tendance à reconnaître Paulin de Nole dans le *frater et coepiscopus* qui a renseigné Augustin sur la violente réaction de Pélage devant le « Da quod iubes et iube quod uis » du livre X des *Confessions*. L'information aurait été contenue dans une lettre (perdue) de Paulin en 400-401. A. Solignac, qui perçoit un rapport entre le *De natura* et les *Confessions* (v. *supra*, n. 172), me suggère que l'épisode pourrait bien plutôt avoir opposé Pélage et Evodius d'Uzali, qui est en mission à Rome de l'été 404 au printemps 405 (A. MANDOUZE, *Prosopographie de l'Afrique chrétienne*, Paris, 1982, p. 369). J'ajouterais, d'une part, qu'Evodius, bien qu'il n'ait pas participé au Concile de Carthage de 416, est l'un des cinq signataires de l'*Ep.* 177 (d'Augustin) à Innocent — ce qui suppose, non seulement sa représentativité ou sa notoriété à Rome, mais aussi son intérêt pour les problèmes débattus par Pélage ; d'autre part — et inversement — que, dans sa lettre 186 à Paulin, en 418, Augustin évoque les liens de l'évêque de Nole avec Pélage, sans faire la moindre allusion à l'incident concernant les *Confessions*, alors qu'il évoque une lettre ancienne de Paulin, précisément de l'époque où se placerait, selon Courcelle, le récit par Paulin de cet incident (COURCELLE, p. 592 et n. 5). Enfin, faut-il rappeler les liens tout particuliers d'Evodius avec Augustin et son attention à l'activité écrite de son ami ?